



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 52799

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'anarchie qui prévaut face à l'installation d'antennes relais sur les toits. La plupart des pays industrialisés ont déjà légiféré en imposant un périmètre de sécurité allant de 50 à 300 mètres de toutes habitations, la France étant le seul de ces pays n'ayant pas pris en conséquence le « Principe international de précaution ». Un colloque sur ce sujet, réuni à l'assemblée nationale le 19 juin dernier, s'est prononcé pour l'adoption d'un texte de loi proposant l'application du principe de précaution aux écoles, hôpitaux et aux habitations à loyers modérés excluant ainsi de ces mesures une grande partie de la population. Les scientifiques sont divisés en deux groupes, celui invoquant l'absence de preuves et l'autre qui ne cesse d'alerter les autorités, arguments scientifiques à l'appui. La France a déjà connu les problèmes de l'amiante, du nuage de Tchernobyl, du sang contaminé, pour ne citer que les plus importants. En sera-t-il de même encore une fois ? En conséquence, il lui demande quelles dispositions elle entend prendre afin que la France adopte sans plus tarder les mesures restrictives nécessaires et sans exclusion géographique urbaine.

Texte de la réponse

A la demande de la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, la direction générale de la santé a constitué un groupe d'experts, afin de recueillir leur avis sur les données scientifiques disponibles en matière de risques pour la santé. Ce comité, présidé par le docteur Denis Zmirou, doit rendre son rapport définitif dans les prochaines semaines. Un rapport d'étape précisant notamment la méthode de travail du comité vient d'être transmis et publié. Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé a chargé en 1998 le Centre international de recherche contre le cancer de conduire une vaste étude épidémiologique dans seize pays, dont la France, sur ce sujet. Les conclusions de cette étude seront connues en 2003. En France, le programme de recherche Comobio (communication mobile et biologie) d'une durée de deux ans, vient d'être lancé. Il associe treize équipes de recherche et vise à compléter les connaissances sur les effets biologiques et sanitaires de l'utilisation des téléphones portables. Une recommandation européenne fixant les valeurs limites d'exposition relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques a été publiée le 12 juillet 1999. En application de cette recommandation, des normes européennes harmonisées relatives aux téléphones mobiles et à leurs stations de base sont actuellement en cours d'élaboration, elles s'accompagneront de procédures de certification reconnues dans l'ensemble des pays. Dès la publication de cette recommandation, la France a souhaité la retenir comme base de sa réglementation. Dans un cadre interministériel, un cahier des charges concernant les règles d'installation des stations de base est en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52799

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 6005

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 477